**Bernardeau-Moreau, D. (2021). « Vers un retour au pluralisme sportif fédéral ou la nécessité d’innover ». In Munoz, L., Morales, Y. et Fortune, Y. (2021). *L’implication sociale du mouvement associatif. La FSCF entre changement et mutation*. Lille : Presse universitaire du Septentrion**. p.145-147.

L’analyse sociodémographique de la pratique sportive en France[[1]](#footnote-1) montre que la majorité des français pratique régulièrement une activité physique ou sportive[[2]](#footnote-2). Plus précisément, l’analyse longitudinale de l’évolution des taux de pratiques montre une croissance régulière jusqu’aux années 90 puis accélérée depuis les années 2000. Cette évolution, paradoxalement, ne bénéficie pas aux fédérations sportives. En effet, il s’agit pour l’essentiel d’une progression de la pratique dite libre, c’est-à-dire hors institution, soit individuelle (le plus souvent en milieu naturel), soit dans le cadre de prestations proposées par le secteur marchand largement investi dans le secteur (notamment les pratiques de fitness). Si on compte à ce jour environ 12 millions de licenciés et 16 millions de licences, la courbe d’évolution montre une stagnation des licences fédérales depuis ces dernières décennies[[3]](#footnote-3). En réalité, plus des 2/3 des pratiquants ne sont adhérents dans aucune structure associative, 20% seulement font de la compétition et la féminisation augmente régulièrement atteignant presque désormais la parité[[4]](#footnote-4). La récente enquête du CDES et d’Olbia Conseil[[5]](#footnote-5) montrent que près de la moitié des grandes fédérations sportives (plus de 250 000 licences) déclarent observer une baisse de leurs licences depuis 2013. Il est intéressant de noter également que les principales raisons évoquées par les dirigeants fédéraux sont la concurrence forte de l’offre commerciale, le nombre insuffisant d’équipements sportifs mais aussi le manque d’adaptation aux attentes des pratiquants, une offre insuffisante de services et une incapacité à attirer de nouveaux publics. Ce décalage croissant entre l’offre fédérale et la demande sportive interpelle. Alors que cette dernière a considérablement évolué ces dernières années vers la recherche d'une offre sur mesure où le pratiquant cherche à définir par lui-même ses propres modalités de rapport au sport (y compris chez les enfants et les adolescents), l'offre sportive fédérale persiste globalement à se structurer autour d'une logique dominée par la compétition sportive (qui focalise l'essentiel des investissements et des attentions de ce secteur), et à s'organiser autour de ses formes traditionnelles de sportivité.

Aujourd’hui, face à ces tendances de fond qui travaillent le monde sportif, le mouvement fédéral délégataire et affinitaire a pris conscience de la nécessité de mieux adapter son offre à l’évolution de la société. Il tente désormais de réagir en anticipant les ajustements qui s’imposent, en innovant dans les activités et les services et en développant des nouvelles offres de pratique (loisir, bien-être, santé...). L’étude de 2019 précédemment citée montre que les dirigeants cherchent à privilégier l’innovation pour réduire l’incertitude de leur environnement devenu concurrentiel et complexe. Cela passe par l’expérimentation de nouvelles licences et systèmes de cotisations (adhésions découverte, initiation, détente, santé …), par l’anticipation de plans de développement plus adaptés au contexte sociétal, par la mise en place d’actions de formation des cadres et des salariés. Les dirigeants sont ainsi 60% à déclarer avoir recensé et/ou intégré dans leur stratégie fédérale des innovations autour de la santé, de la détente et de la découverte. La redéfinition du projet associatif alliant valeurs traditionnelles, recherche de performance et efficience doit in fine viser à mieux répondre aux attentes des pratiquants.

La question que pose cet ouvrage et qui en fait l’un de ses principaux intérêts est d’interroger la place des fédérations affinitaires aux côtés des fédérations délégataires. Elle est d’interroger la coexistence de ces deux modèles d’organisation et de voir comment il est possible de dépasser les rapports de force ou de domination pour préférer des relations de coopération et de complémentarité.

1. MS (MEOS) et INSEP, 2010, *La Pratique des activités physiques et sportives en France*, Enquête sur une population de 8510 personnes âgées de 15 ans et plus. [↑](#footnote-ref-1)
2. Il convient néanmoins d’être prudent avec les statistiques dans la mesure où certaines enquêtes (INSEP notamment) mesurent le taux d’activité physique tandis que d’autres (INSEE, CREDOC) ne prennent en général en compte que l’activité sportive. Si l'activité physique comprend les mouvements corporels du quotidien (marche, montée d’escaliers, tâches domestiques, activités professionnelles) qui augmentent la dépense énergétique, l'activité sportive se caractérise par une intensité d'effort plus élevée dans un cadre institué et soumis à des règles (règles du jeu, règles disciplinaires). Il en va de même pour la fréquence intensive (plusieurs fois par semaine), régulière quand elle est hebdomadaire ou occasionnelle quand elle est annuelle. [↑](#footnote-ref-2)
3. INJEP CREDOC 2018, *Baromètre national des pratiques sportives 2018,* Enquête sur une population âgée de 15 ans et plus. [↑](#footnote-ref-3)
4. INSEE Première, 2017, *Pratiques physiques ou sportives des femmes et des hommes : Des rapprochements mais aussi des différences qui persistent*, n°1675 novembre 2017, Enquête secondaires à partir d’un échantillon de 12 000 ménages ordinaires. [↑](#footnote-ref-4)
5. Olbia Conseil et le Centre de Droit et d’Économie du Sport de Limoges, 2019, *État des lieux des fédérations françaises sportives et membres associés du CNOSF.* [↑](#footnote-ref-5)